

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-20-0873 du 24/09/2020

Délégation de signature du 1^{er} septembre 2020

DELEGATION DE SIGNATURE – SERVICE A COMPETENCE NATIONALE
SERVICE DE LA DOCUMENTATION NATIONALE DU CADASTRE

Service de la Documentation Nationale du Cadastre (SDNC)

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de ressources humaines et budgétaires.
Services directionnels du Service à compétence nationale.
Service de la Documentation Nationale du Cadastre.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-20-0691 du 04/06/2020

L'administrateur général des Finances publiques, directeur du service à compétence nationale Service de la Documentation Nationale du Cadastre,

Vu l'arrêté du 24 juillet 2000 portant création du Service à compétence nationale Service de la Documentation Nationale du Cadastre ;

Vu l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

Vu le décret n° 2009-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret du 24 août 2015 portant nomination de Monsieur. Bertrand BINET, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'avenant du 12 juin 2012 relatif à la convention de délégation de gestion du 20 décembre 2010 entre le Service de la Documentation Nationale du Cadastre (SDNC) et la Direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) ;

Vu la convention de délégation de gestion du 20 décembre 2010 modifiée par avenant du 4 septembre 2017 entre le Service de la Documentation Nationale du Cadastre (SDNC) et le service d'appui aux ressources humaines (SARH) qui se substitue à la direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG).

Décide :

Article 1

Délégation générale de signature organisant la continuité de service en cas d'absence du directeur du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre, est donnée à :

- M. Pascal SOCCOL, chef de service comptable de 3^{ème} catégorie, HEA administratif, directeur adjoint ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de :

- signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part ;

- de recevoir les crédits des programmes 156 (BOP Central DGFIP – UO CFIP SDNC), 723 (BOP MBCPRE UO SDNC) et 218.

Article 2

Délégation de signature en matière de dépenses, de recettes et de marchés publics, est donnée à :

- M. Pascal SOCCOL, chef de service comptable de 3^{ème} catégorie, HEA administratif, directeur adjoint, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre ainsi qu'en matière de marchés publics ;

- Mme. Amandine POCQUET, administratrice des Finances publiques adjointe, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre ainsi qu'en matière de marchés publics ;

- Mme Aurélie MEILHOU, inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre ainsi qu'en matière de marchés publics en dessous de 40 000 € HT ;

- Mme Émilie THILLOU, inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre ainsi qu'en matière de marchés publics en dessous de 40 000 € HT ;

- Mme. Émilie COUTURAT, inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre ainsi qu'en matière de marchés publics en dessous de 40 000 € HT ;

- Mme. Viviane BRET-SIFFERLÉ, inspectrice divisionnaire des Finances publiques CN, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre ainsi qu'en matière de marchés publics en dessous de 40 000 € HT ;

- Mme Séverine VARROQUIER-SROUJI, inspectrice divisionnaire des Finances publiques CN, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre ainsi qu'en matière de marchés publics en dessous de 40 000 € HT ;

- M Daniel ALLANIC, contremaître, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre ainsi qu'en matière de marchés publics en dessous de 40 000 € HT ;

- M. Philippe MARECHAL, inspecteur divisionnaire des Finances publiques HC, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire du SCN Service de la Documentation Nationale du Cadastre ainsi qu'en matière de marchés publics en dessous de 40 000 € HT.

Article 3

Délégation de signature pour les porteurs de carte ci-après désignés qui effectuent des achats dans le cadre du circuit interne de décision retenu respectivement au siège de la direction :

- M. Pascal SOCCOL, chef de service comptable de 3^{ème} catégorie, HEA administratif, directeur adjoint ;
- Mme. Amandine POCQUET, administratrice des Finances publiques adjointe ;
- Mme Émilie COUTURAT, inspectrice principale des Finances publiques ;
- Mme. Viviane BRET-SIFFERLÉ, inspectrice divisionnaire des Finances publiques ;
- M Roland VAILLANT, inspecteur des Finances publiques ;
- M Thierry ROUX, contremaître ;
- M Xavier BLANQUET, inspecteur des Finances publiques ;
- M Thierry BOUCLY, inspecteur des Finances publiques ;
- M Nicolas BRIOL, inspecteur des Finances publiques ;
- Mme Nathalie COMBELERAN, inspectrice des Finances publiques ;
- M Simon DAURES, inspecteur des Finances publiques ;
- M Frédéric ESSERTEL, inspecteur des Finances publiques ;
- M Marc GIOFFRDI, inspecteur des Finances publiques ;
- Mme Laura GRADOZ, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Faustine LACHETAT, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Pascale THEBAULT, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Diane LAURENT, inspectrice des Finances publiques ;
- M Roger LEBAS, inspecteur des Finances publiques ;
- Mme Isabelle MÉLIO, inspectrice des Finances publiques ;
- M Jean-Pierre NOUAILLE, inspecteur des Finances publiques ;
- M Baptiste PERTHUISSON, inspecteur des Finances publiques ;
- M Cyril LANDAIS, inspecteur des Finances publiques.

Article 4

Délégation de signature en matière d'opérations d'inventaire :

Délégation de signature pour signer dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière est donnée :

- M. Pascal SOCCOL, chef de service comptable de 3^{ème} catégorie, HEA administratif, directeur adjoint ;
- M. Philippe MARECHAL, inspecteur divisionnaire des Finances publiques HC ;
- Mme. Stéphanie MERLE, inspectrice des Finances publiques.

Article 5

Délégation de signature à l'effet de valider, de façon électronique dans le progiciel comptable intégré Chorus pour les programmes budgétaires mentionnés à l'article 1, est donnée à :

- M. Philippe MARECHAL, inspecteur divisionnaire des Finances publiques HC ;
- Mme. Stéphanie MERLE, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Valérie VILLAIN, contrôeuse des Finances publiques ;
- Mme Anne TANGUY, agente administrative principale des Finances publiques.

Article 5A

Délégation de signature à l'effet de valider les opérations de dépenses et de recettes traitées en mode facturier dans le progiciel Chorus Formulaire Communication, en tant qu'utilisateur gestionnaire, est donnée à :

- M. Philippe MARECHAL, inspecteur divisionnaire des Finances publiques HC ;
- Mme. Stéphanie MERLE, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Valérie VILLAIN, contrôeuse des Finances publiques ;
- Mme Anne TANGUY, agente administrative principale des Finances publiques.

Article 5B

Délégation de signature en matière de dépenses et de recettes à l'effet d'émettre et de signer tout document, emportant ordre de payer ou de percevoir et tous les actes en matière d'expression des besoins d'achat et de constatation du service fait est donnée à :

- M. Philippe MARECHAL, inspecteur divisionnaire des Finances publiques HC ;
- Mme. Stéphanie MERLE, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Valérie VILLAIN, contrôeuse des Finances publiques ;
- Mme Anne TANGUY, agente administrative principale des Finances publiques.

Article 6

Délégation de signature en matière de gestion des ressources humaines à l'effet de signer les actes administratifs et comptables en matière de personnel ainsi que les états liquidatifs ou d'indemnités, est donnée à :

- M. Pascal SOCCOL, chef de service comptable de 3^{ème} catégorie, HEA administratif, directeur adjoint ;
- M. Philippe MARECHAL, inspecteur divisionnaire des Finances publiques HC ;
- Mme. Stéphanie MERLE, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Catherine LEMOINE, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Corinne FAURE contrôeuse des Finances publiques ;
- M Laurent COLLE, contrôleur des Finances publiques ;
- M Roger CAPOCHICHI, agent administratif principal des Finances publiques ;
- Mme Isabelle HECKEL, ouvrière d'État.

Article 7

Délégation de signature pour le rôle de contrôleur-valideur dans chorus DT, est donnée à :

- Mme Catherine LEMOINE, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Stéphanie MERLE, inspectrice des Finances publiques ;
- M Jean-François SCOTTO inspecteur des Finances publiques ;
- Mme Rachel CASSAGNE inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Joëlle HEBERT, contrôeuse principale des Finances publiques ;

- Mme Valérie RABIET, agente administrative principale des Finances publiques ;
- Mme Virginie VINOT, agente administrative principale des Finances publiques ;
- M Kophen KORUTOS, agent administratif principal des Finances publiques ;
- M Anthony FONBONNAT, agent administratif principal des Finances publiques.

Article 8

La présente décision annule et remplace l'ensemble des précédentes décisions de délégations de signature.

Article 9

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL
DES FINANCES PUBLIQUES

BERTRAND BINET

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756